

DANS CE CADRE

Académie :	Session :
Examen ou concours :	Série* :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous-épreuve :	
NOM	
<small>(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)</small>	
Prénoms :	n° du candidat <input type="text"/>
Né(e) le :	<small>(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste appel)</small>

NE RIEN ECRIRE

Examen :	Série* :
Spécialité/option :	
Repère de l'épreuve :	
Epreuve/sous-épreuve :	

Note :
20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

Session 2002

C.A.P. FLEURISTE

Code : 503-1204

EP3 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Durée : 40 min Coef : 2

Les réponses sont à rédiger sur les documents.
A l'issue de l'épreuve, vous remettrez l'ensemble de ces documents.

Nombre de pages composant le sujet : 4

NE RIEN INSCRIRE

DANS CETTE PARTIE

PARTIE JURIDIQUE

A partir de vos connaissances et du document N°1, veuillez répondre aux questions suivantes :

1. Comment étaient élus les présidents de la république avant 1962 ?

2. Quelle procédure de l'élection a été modifiée ?

3. A l'initiative de quel président cette procédure d'élection a-t-elle été modifiée ?

4. Quel est le rôle du gouvernement lors des élections présidentielles ?

5. Quelle est la durée du mandat présidentiel ?

6. Citez deux pouvoirs du président de la république :

- un pouvoir propre

- un pouvoir partagé avec le gouvernement

7. En cas de décès, qui remplace le président de la république ?

8. Qu'est-ce qu'un référendum ?

Examen : C.A.P	Session 2002	SUJET
Spécialité : Fleuriste	Epreuve : EP 3 : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	
Temps alloué : 40 min	Coefficient : 2	Document : 1/4

NE RIEN INSCRIRE

DANS CETTE PARTIE

DOCUMENT N°1

Comment est-il élu ?

Le président de la République est élu au suffrage universel direct depuis le référendum du 28 octobre 1962, à l'initiative du général de Gaulle. Concrètement, cela signifie que chaque citoyen français majeur est appelé à voter. Auparavant, l'élection n'était ouverte qu'à un collège de « grands électeurs », composé de personnes ayant un mandat électif.

Pour être élu président de la République, il faut obtenir la majorité absolue des voix. Si tel n'est pas le cas lors du premier tour, un second tour est organisé le deuxième dimanche suivant. Seuls les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont autorisés à s'y présenter.

L'élection doit avoir lieu vingt jours au moins et trente-cinq jours au plus avant l'expiration des pouvoirs du Président en exercice. Le gouvernement est chargé de convoquer les électeurs pour l'ouverture du scrutin.

Le Conseil constitutionnel veille à la régularité de l'élection et proclame les résultats définitifs dans les dix jours qui suivent le scrutin où l'un des candidats a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le président de la République en six questions, site web de l'Élysée.

Examen : C.A.P	Session 2002	Sujet
Spécialité : Fleuriste	Epreuve : EP 3 : Environnement économique, juridique et social	
Temps alloué : 40 min	Coefficient : 2	Document : 2/4

NE RIEN INSCRIRE

DANS CETTE PARTIE

PARTIE ECONOMIQUE

A partir de vos connaissances et du document N°2, veuillez répondre aux questions suivantes :

1. Dans cette liste : *Finlande, Suède, Irlande, Norvège, Belgique, Allemagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche*

Citer un pays qui n'est pas membre de l'U.E., un pays qui ne fait pas partie de la zone Euro.

2. Citer et expliquer les trois principes de l'Union Européenne ?

3. Citer deux demandes de la commission européenne aux états membres en matière d'emploi ?

4. Quel constat la commission européenne réalise, au sujet du chômage en France ?

Examen : C.A.P	Session 2002	Sujet
Spécialité : Fleuriste	Epreuve : EP 3 : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	
Temps alloué : 40 min	Coefficient : 2	Document : 3/4

NE RIEN INSCRIRE

DANS CETTE PARTIE

DOCUMENT N°2

Chômage : l'UE demande à la France d'intensifier la lutte

La Commission européenne adresse cinq recommandations au gouvernement.

La Commission européenne a publié, hier, ses « lignes directrices pour l'emploi » destinées à encadrer les politiques nationales en 2001. Une occasion pour la Commission de porter aussi un jugement sur les résultats de ses politiques en 1999. D'une manière générale, l'exécutif communautaire considère que, grâce à la croissance, des progrès importants ont été réalisés pour créer davantage d'emplois et pour renforcer le dynamisme et les capacités d'adaptation des marchés européens du travail. Mais les Quinze auraient pu mieux faire encore et doivent donc poursuivre et intensifier leurs efforts pour respecter l'engagement qu'ils ont souscrit lors de leur sommet à Lisbonne en mars dernier : atteindre un taux d'emploi de 70 % en 2010 et de plus de 60 % pour les femmes.

La Commission leur demande donc de mener des politiques encore plus actives en faveur de l'emploi, mais aussi de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre, d'éliminer la pauvreté et l'illettrisme, de stimuler l'enseignement et la formation tout au long de la vie, de combattre toutes les discriminations et d'arriver enfin à promouvoir une véritable égalité des chances homme-femme.

Dans le cas de la France, l'exécutif communautaire note que le taux d'emploi y demeure inférieur de près de 2 points à la moyenne communautaire, que les mesures destinées à inciter les travailleurs les plus âgés à garder un emploi, comme celles prévues pour le traitement précoce du chômage, sont insuffisantes. Enfin, que la fiscalité sur le travail demeure trop élevée. Il adresse donc cinq recommandations

au gouvernement en lui demandant : d'intensifier ses efforts en faveur de l'emploi des travailleurs les plus âgés ; de poursuivre la réduction de la pression fiscale sur le travail non qualifié et peu rémunéré ; de mener des programmes spécifiques pour prévenir le chômage des jeunes et des adultes ; de continuer la modernisation de l'organisation du travail, surveiller les résultats des 35 heures, améliorer l'efficacité du système de formation continue, promouvoir une stratégie globale d'éducation et de formation tout au long de la vie ; de poursuivre enfin les mesures réglementaires et fiscales pour réduire les charges administratives pesant sur les entreprises et d'évaluer l'impact exact et à long terme des « emplois jeunes ».

Charles Soula.

L'Indépendant, 7 septembre 2000

Examen : C.A.P	Session 2002	Sujet
Spécialité : Fleuriste	Epreuve : EP 3 : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	
Temps alloué : 40 min	Coefficient : 2	Document : 4/4